AXE 4 : Instituer une véritable gouvernance du territoire et une gestion exemplaire de la collectivité

Objectif 2 : Améliorer la gestion de l'énergie et des déchets

ACTION 41: Poursuivre l'aide communale Eau chaude solaire

OBJECTIF LIE: 4-4

CONTEXTE

La commune a décidé depuis 2007 d'octroyer une aide de 100 € aux particuliers éligibles aux aides du conseil général et du conseil régional pour l'installation de systèmes fonctionnant à l'énergie solaire (production d'eau chaude).

À ce jour 4 propriétaires seulement ont bénéficié de cette aide.

Cette promotion du recours aux énergies renouvelable figure dans le document d'information « aides des collectivités » que diffuse l'ADIL (association départementale d'information sur le logement)

OBJECTIFS

Maintenir l'aide versée dans les années à venir pour favoriser le recours aux énergies renouvelables sur le territoire communal.

Relancer une campagne d'information pour inciter les propriétaires à investir dans des systèmes fonctionnant à l'énergie solaire avec le soutien du Centre pour l'Environnement et le Développement des Energies Renouvelables (CEDER)

Proposer systématiquement la constitution de dossier de demande d'aide à tout propriétaire qui rénove ou construit tout en veillant avec l'architecte conseiller à la préservation du caractère patrimonial ou paysager du site concerné.

DESCRIPTION DES ETAPES ET PLANNING PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Etape 1 : lancement déjà en cours

Etape 2: préparation

Etape 3 : réalisation à pérenniser (action poursuivie depuis 2007)					
ETAT D'AVANCEMENT					
☐ En projet	X En cours de réalisation		☐ Terminée		
BUDGET / ESTIMATION					
100 € par dossier éligible					
ACTION PROPOSEE PAR					
□ Les habitants (forum, ateli Sérignan-du-Comtat	ers) Les services	Autres :	La	commune	de
PILOTE DE L'ACTION: Commune de Sérignan du Comtat					
Référent technique : le service urbanisme environnement Référent politique : le Maire Julien MERLE					

PARTENAIRE(S) FINANCIER(S)

Commune // Région PACA // ADEME

PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

CEDER

CONTRIBUTION AUX FINALITES DU DD

- X Changement climatique et atmosphère
- X Cohésion sociale et solidarités
- X Production et consommation responsables

PRIORITE 1 (priorité moindre) X 2 (priorité moyenne) 3 (priorité forte)

INDICATEURS

Indicateur de réalisation de l'action (suivi) : **augmentation du nombre d'autorisations et de subventions accordées** //

Indicateur de résultat de l'action : nombre de foyer équipés

COMMENTAIRES

Depuis la mise en place de cette aide seulement 4 dossiers ont été éligibles. Cette mesure ne rencontre pas un grand succès.

Date de création de la fiche : 15/02/2011 - MAJ : 23/05/2011 - Dernière mise à jour de la

fiche: 19/11/2014